



CERTIFICAT QUALIBAT « RGE »

NUMÉRO E-E15541

VALABLE JUSQU'AU 07/03/2025

ÉDITÉ LE 22/06/2024

SITUATION ADMINISTRATIVE ET JURIDIQUE

Date de création : 01/11/1994

Forme juridique : SAS

Capital : DEPUIS LE 24/04/2023
75 000

Raison sociale : TONON SIMONETTI

221 RUE CONCORDE
27930 GUICHAINVILLE

Registre du commerce ou répertoire des métiers :
RC EVREUX 1994B00415

Siret : 398 658 096 00027

Code NACE : 4322B

Numéro caisse de congés payés : 6100628

Assurance Responsabilité Travaux :

MAAF 127099033 Q 001

Assurance Responsabilité Civile :

MAAF 127099033 Q 001

Situation fiscale et sociale : A jour au 31/01/2024

Téléphone : 02 32 36 12 05

Portable : 06 24 36 53 64

Fax :

Site Internet :

E-mail : contact@tonon-simonetti.fr

Responsabilité légale :

THEBAUD JOHANN PRÉSIDENT

Effectif moyen : 9

Tranche de classification : EFF2A

QUALIFICATION PROFESSIONNELLE

Code	Qualification(s) en cours de validité	* Date d'attribution
5112	Installation de plomberie sanitaire pour des bâtiments sans surpresseur supérieurs à 1000 m ² Mention RGE	22/02/2022
5213	Installation de chauffage avec chaudière gaz/fuel en habitat individuel, collectif et tertiaire supérieur à 1000 m ² Mention RGE	22/02/2022
5222	Installation de chauffage avec chaudière bois en habitat individuel, collectif et tertiaire inférieur à 1000 m ²	15/05/2024
5312	Installation de vmc en habitat individuel, collectif et tertiaire supérieur à 1000 m ² Mention RGE	22/02/2022

Catégories de travaux RGE couvertes

Catégories	Date d'attribution
o Chaudières à haute performance énergétique ou à micro-cogénération gaz	01/01/2021
o Chaudière bois	22/03/2022
o Poêle ou insert bois	22/03/2022
o Radiateurs électriques, dont régulation.	01/01/2021
o Ventilation mécanique	01/01/2021

LE PRÉSIDENT
DE QUALIBAT

Gérard SÉNIOR

SIGNATURE
DU TITULAIRE

AGENCE
QUALIBAT

AGENCE DE ROUEN
PARC DES COMPETENCES
BATIMENT "NEW LARGO"
RUE DES BOIS ROND
76410 CLÉON

La (ou les) qualification(s) « RGE » atteste(nt) de la conformité aux exigences applicables à la « Reconnaissance Garant de l'Environnement », suivant le « référentiel pour l'attribution et le suivi d'une qualification professionnelle d'entreprise et la délivrance du certificat », ainsi que les éventuelles exigences complémentaires et/ou particulières associées aux qualifications ci-dessus, en vigueur à la date de la demande.